

PROPOSITION DE LOI

présentée par le Lycée Français de Valence

Lycée Français de Valence
Calle Orensa, 20
46980 Paterna
Espagne

Circonscription de Monsieur Giuseppe Innocenti

PROPOSITION DE LOI

**visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
dès l'école primaire**

présentée par les élèves de CM2-D, de la classe de Laetitia Faugeron,
du Lycée Français de Valence

Mesdames, Messieurs,

EXPOSÉ des MOTIFS

Chaque année, un grand nombre de femmes, en France, en Europe et partout dans le monde décèdent, à cause des violences provoquées par leur conjoint ou ex-conjoint.

En France, en 2018, 121 femmes ont été victimes de leur partenaire de vie, d'après la Délégation Aux Victimes du Ministère de l'intérieur. Autre exemple européen, l'Espagne a compté 56 femmes tuées par leur compagnons ou ex-compagnons, en 2019, d'après la Délégation du Gouvernement Espagnol contre la violence envers les femmes.

Le nombre de ces victimes est beaucoup trop élevé. Il existe déjà en France des lois contre les violences faites aux femmes.

Cependant, afin de réduire encore ce nombre, il est nécessaire d'éduquer les enfants dès le plus jeune âge. L'école primaire a donc un rôle primordial à jouer pour apprendre le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes notamment dans le cadre de l'Éducation Morale et Civique aux cycles 2 et 3. De plus, il faut que les élèves comprennent que la violence ne résout jamais les problèmes. Comme le disait Gandhi : *“La non-violence est mon premier article de foi.”*

L'école maternelle devra organiser des activités ludiques favorisant la mixité et le respect entre les filles et les garçons.

L'école élémentaire devra mettre en place des ateliers d'information pour que les élèves aient conscience que le respect est indispensable entre les femmes et les hommes. Elle organisera également de façon régulière des activités pour promouvoir l'égalité.

L'éducation doit être au service de l'objectif qui est de supprimer totalement les violences envers les femmes.

PROPOSITION DE LOI

Article 1 :

Dans le cadre de l'Éducation Morale et Civique aux cycles 2 et 3, les élèves des écoles élémentaires assisteront à des ateliers participatifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2 :

Chaque école maternelle ou élémentaire organisera, de façon régulière, des activités mixtes pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.